

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00510
Numéro SIREN : 804 053 668
Nom ou dénomination : 2 BSO

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 4473

2 BSO
Société à responsabilité limitée au capital de 26 668 euros
Siège social : 108 route de Paris
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
804 053 668 R.C.S POITIERS

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

n° de
dépôt



n° de
gestion

4473

10 AOUT 2023

148850

n° de
facture

n° de
chron

**COMPTES SOUMIS A L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUN 2021**

**Pour copie certifiée conforme
Par les co-gérants**

Jérôme BELLIN

Frédéric OGIER

1 BILAN - ACTIF



N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 BSO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>108 route de Paris 86360 CHASSENEUIL DU POITOU</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>80405366800013</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 706	363
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	5 232	8 499
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 394	5 818
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	83 419	67 467
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BII	BI		4 785
	TOTAL (II)	BJ	BK	105 752	86 931
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	16 497
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU	221 514	221 514
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	1 500	37 016
Autres créances (3)		BZ	CA		103 970
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres		CD	CE		
CREANCES	Disponibilités	CF	CG	546 996	546 996
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		7 600
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 500	933 593
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	107 252	1 020 524
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR 1 500
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOI-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 26 668)	DA			26 668
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			2 667
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			164 917
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			91 506
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL			TOTAL (I) 285 758
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			TOTAL (II)
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			TOTAL (III)
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			410 265
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			1 089
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			22 665
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			136 311
	Dettes fiscales et sociales	DY			161 986
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			2 449
Compte régul	EB				
	EC			TOTAL (IV) 734 766	
	ED			TOTAL (V)	
	EE			TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 1 020 524	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			485 496	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						=
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>							Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	6 694	PF	2 013	PG		PH	8 706					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM	3 060	PN	2 173	PO		PQ	5 232					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	5 637	QA	2 757	QB		QC	8 394					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	27 574	QE	17 519	QF		QG	45 093					
	Matériel de transport		QH	25 171	QI	3 167	QJ		QK	28 338					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 205	QM	2 783	QN		QO	9 988					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	68 647	QV	28 398	QW		QX	97 045					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	75 341	ØP	30 411	ØQ		ØR	105 752					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M			
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W			
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles		6E	6F	6G	6H		
	- Titres mis en équivalence		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation		9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1) *		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	3 000	6U	6V	1 500	6W	1 500
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	3 000	TY	TZ	1 500	UA	1 500	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 000	UB	UC	1 500	UD	1 500	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE		UF	1 500			
		UG		UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5c du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	4 785	UV		UW	4 785
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 500			1 500	
	Autres créances clients		UX	37 016	37 016			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	753	753			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	72 905	72 905		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	30 311	30 311			
	Charges constatées d'avance		VS	7 600	7 600			
TOTAUX		VT	154 870	148 585	VV	6 285		
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	410 265	183 661	226 604		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 311	136 311				
Personnel et comptes rattachés		8C	33 500	33 500				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 249	84 249				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 417	17 417			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 611	19 611			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 209	7 209			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1 089	1 089				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 449	2 449				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	712 101	485 496	226 604			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	1 089	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET Neant *
Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE
Charges non admises en déduction du résultat fiscal
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)
Amortissements à porter ligne ci-dessous
Autres amortissements non déductibles
Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)
Amendes et pénalités
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)
Rémintégrations prévues à l'article 155 du CGI *
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI
Régimes particuliers / impositions d'illères
Moins-values nettes à long terme
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)
- imposées aux taux à 0 %
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*
- Plus-values nettes à court terme
- Plus-values soumises au régime des fusions
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)
Rémintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)
Zones d'entreprises* (activité exonérée)
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)
Rémédiation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage
TOTAL I

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)
Plus-values nettes à long terme
- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)
- imposées au taux de 0 %
- imposées au taux de 19 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- imputées sur les déficits antérieurs
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*
Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.
Majoration d'amortissement*
Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)
S.I.I.C. (art. 208C)
Zone de restructuration de la dette (44 quaterdecies)
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)
Z.P.U.-T.E (art. 44 octies et octies A)
Zone franche d'activité nouvelle (art. 44 quaterdecies)
Z.P.U.-T.E (art. 44 octies et octies A)
Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)
Créance dégaagée par le report en arrière de déficit
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage
TOTAL II

III. RÉSULTAT FISCAL
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :
bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2021) - INAC/DMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 BSO</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL 2 BSO										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	46 208				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	46 208		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	TOTAL I	ØF	46 208	(NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	46 208					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	210 438)	YQ	148 390			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXPENSES	- Sous-traitance										YT	2 328
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	74 973)	XQ	87 746			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 168
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)	ST	198 456			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	296 697
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	5 173
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z	12 563			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	17 736
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	160 056
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	226 509
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)										ØB	222 002
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	- Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	DUCATO	7 632			7 632	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
							⑪
I. Immobilisations *	1	9 000	1 368	1 368			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			1 368			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
			avec une ventilation par taux				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO

Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹

❶ Entreprises soumises à l'IS

❷ Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻ ❷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 BSO</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL 2 BSO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	10
Dont apprentis		YF	1
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 336 160
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	1 367
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	9 167
TOTAL 1		OX	2 346 694
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 453
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 500
Variation positive des stocks		OD	49 688
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	53 641
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 381 430
Variation négative des stocks		OQ	153
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	126 241
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	5 293
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 842
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 516 959
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	883 376
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	883 376
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 346 694
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	10
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	/ / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOI-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8040536800013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 BSO

ADRESSE (voie) 108 route de Paris

CODE POSTAL 86360 VILLE CHASSENEUIL DU POITOU

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 26668

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BELLIN Prénom(s) JEROME
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 13 334,00
 Naissance : Date 12/05/1977 N° Département 86 Commune POITIERS Pays France
 Adresse : N° 40 Voie rue Principale
 Code Postal 86340 Commune VAINTRAY ASLONNES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique OGIER Prénom(s) FREDERIC
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 13 334,00
 Naissance : Date 18/08/1965 N° Département 17 Commune ROCHEFORT SUR MER Pays France
 Adresse : N° 47 Voie rue de la Pilardiére
 Code Postal 86000 Commune POITIERS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 8 0 4 0 5 3 6 6 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 BSO

ADRESSE (voie) 108 route de Paris

CODE POSTAL 86360 VILLE CHASSENEUIL DU POITOU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Group ISA (1021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

2 BSO
Société à responsabilité limitée au capital de 26 668 euros
Siège social : 108 route de Paris
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
804 053 668 R.C.S POITIERS

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait du rapport de gestion

L'affectation des résultats proposée est conforme à la loi et aux statuts de la société.

Constatant que la Réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à **91.505,62 €**, au poste « Autres Réserves », dont le solde créditeur serait porté de 164.917,17 € à 256.422,79 €.

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait de l'assemblée générale du 30 juin 2021

L'assemblée générale,

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée,

DECIDE d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à **91.505,62 €**, au poste « Autres Réserves », dont le solde créditeur sera porté de 164.917,17 € à 256.422,79 €.

Pour extrait certifié exact,

L'un des cogérants

Jérôme BELLIN



POUVOIR

LE SOUSSIGNE

Monsieur Jérôme BELLIN, demeurant à VAINTRAY ASLONNES (86340) – 40 rue Principale,

AGISSANT au nom et en qualité de co-gérant de la société 2 BSO, société à responsabilité limitée au capital de 26 668 € euros, dont le siège social est à CHASSENEUIL DU POITOU (86360) 108 route de Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 804 053 668

DONNE tous pouvoirs à Maître Monika MOEUNG, Avocat au Barreau de Poitiers, dont le cabinet est à SAINT BENOIT (Vienne) 15, rue du Pré Médard,

A l'effet de procéder au dépôt des documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **POITIERS**, avec notamment ceux suivants purement énonciatifs et non limitatifs :

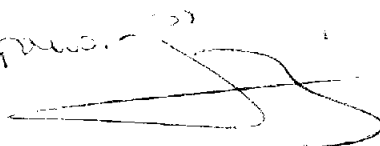
- ◆ requérir la délivrance de tous documents et pièces,
- ◆ faire toutes publications prescrites par la loi,
- ◆ effectuer toutes déclarations et formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **POITIERS**,
- ◆ aux effets ci-dessus, signer tous documents et pièces, fournir tous justificatifs, faire toutes déclarations requises.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Chasseneuil du Poitou
Le 30 juin 2023

Jérôme BELLIN⁽¹⁾

« Bon pour pouvoir »



⁽¹⁾(Faire précéder la signature de la mention écrite « Bon pour pouvoir »)